CONDITIONS.

[illegible] payable par an—payables six mois d'avance.

[Au]cun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins [illegible] quelqu'un en ville chargé de payer [illegible]. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau-à-vapeur **FELICIANA**, capitaine Barret, commencera à charger demain, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOSTER & HUTTON, rue du Canal, No. 77.

20 avril

POUR NEW-YORK.

Le [illegible] navire **CAROLINE**, capitaine STANTON, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de [illegible] ou à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle Levée.

14 avril

POUR BOSTON.

Le [illegible] doublé en cuivre, [illegible] partira sous 10 jours. Pour fret léger ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à STETSON & AVERY, rue du Camp, No. 31.

2[illegible] avril

POUR NEW-YORK.

Le navire **ATTICUS**, capitaine MARTIN, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à THAYER, HURD & Co. rue des Magasins, No. 20.

22 avril

A FRETER.

Le sloop [illegible]NO, pouvant porter 85 boucauts [illegible] 300 barils. On préférerait un fret pour [illegible] Savannah. S'adresser à TOURNE & BECKWITH.

[illegible] avril

POUR PHILADELPHIE.

Le navire **ROBERT MORRIS**, cap. [illegible], ayant une partie de son chargement [illegible] pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible] C. BELL, rue du Canal.

POUR ST. JEAN—(*Porto Rico.*)

La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, **BONITA**, capt. Stockton, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le bateau No. 12, ou bien à HARRISON, BROWN & Co.

17 avril.

A FRETER.

Le brick fin voilier **COMMERCE**, du port de 170 tonneaux, est maintenant prêt à recevoir un chargement. On préférerait prendre du fret pour New-York. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à LAUVE & BENEDICT, rue de la Douane, No. 28.

16 avril

A FRETER.

Le brick **LOUIS**, capitaine TINDLE, du port de 150 tonneaux. On donnerait la préférence pour un port au sud du Cap Hateras. S'adresser à WM. G. HEWES.

10 avril

POUR BORDEAUX.

Le navire français **LISE & AIMEE**, capt. Mocquard, peut encore recevoir à fret environ 100 balles de coton, et le même encombrement ainsi que des passagers, qui seront bien logés et nourris. S'adresser à bord, vis-à-vis la place d'Armes, ou à V. ROUMAGE.

4 avril

POUR TABASCO.

La goëlette **TALMA**, doublée et chevillée en cuivre, prête à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co.

28 mars

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, **AMIEL**, [illegible] et **BOURNE**, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens des navires.

[illegible] J. W. ZACHARIE & Co.

AVIS.—M. GUILLAUME a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, que Dimanche prochain, 29 du courant, il fera l'ouverture de sa maison, à l'extrémité du Chemin-à-Coulisse, sur le bord du Lac Pontchartrain.

Une Table d'Hôte sera servie à 9 heures pour le déjeûner et à 3 heures pour le diner. Les personnes qui ne pourraient pas se trouver aux heures fixées, seront servies à la carte à toute heure.

Il y a dans l'établissement des salons pour les Dames et pour les sociétés particulières.

Les vins et les liqueurs ont été choisis avec soin et sont de première qualité; il sera toujours possible de se faire servir du poisson frais, des pêcheurs ont été engagés à l'année.

Guillaume espère que par l'activité et la propreté qui feront remarquer son établissement il méritera la continuation de cette bienveillance de la part du public, par laquelle il a été jusqu'à ce jour encouragé dans ses entreprises.

Afin de procurer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, tout l'agrément que peut offrir le lieu, des jeux tels que *Billard*, [illegible], *Bagatelle*, [illegible] aideront à passer le tems sans ennui et à peu de frais. D'autres jeux attendus de France seront ajoutés à ceux déjà dans l'établissement.

Les amateurs de la promenade sur l'eau trouveront quelques jolis bateaux à voiles pour se promener sur le lac.

La journée d'ouverture sera terminée par un FEU D'ARTIFICE, qui sera tiré à l'entrée de la nuit.

P. Guillaume dévouant tout son tems et ses soins à la direction de cette maison, espère trouver au public qu'il [illegible] négligé, et qu'il ne négligera rien pour [illegible]

26 avril—12f

CAFE.—317 sacs Café vert de la Havane, 70 desquels en débarquement du brick Heroïne Habanero, et 314 sacs du [illegible] à vendre à des conditions accommodantes, par HARRISON, BROWN & Co. rue Royale, No. 117.

CIGARRES mêlées et de la Havane, Pierres à filtrer, Toile et Corde d'emballage, à vendre par HARRISON, BROWN & Co. rue Royale, No. 117.

TOILE de [illegible] ayant droit au *drawback*. [illegible] STETSON & AVERY, rue du Camp, No. 31.

24 avril

ORGE [illegible] de qualité supérieure, à vendre par STETSON & AVERY.

23 avril

WHISKEY.—80 barils vieux Whiskey de Monongahela, et 18 demi-dito dito, en débarquement [illegible] Orléans, à vendre par TOURNE & BECKWITH.

JAMBON, GRAISSE & PORC.—100 boucauts Jambon de première qualité, 509 barilles Graisse en [illegible], 31 [illegible] Jaquemaux et 81 dito Porc de première qualité, reçus par le bateau à vapeur Franklin, à vendre par STETSON & AVERY.

24 avril

RECU [illegible] Vin de St. [illegible]; 22 [illegible] grand Vin de Château [illegible]; [illegible] Madère de Marseille; London particulier [illegible] Shells; 1 do. Pulicates; 3 caisses [illegible]; 1 do. [illegible]; 1 balle Indienne; [illegible] boucauts de sucre; à vendre par THEOD. NICOLET & CO.

20 avril

CIGARRES [illegible] en débarquement [illegible] à vendre par VICTOR DE LA COVA, rue St. Louis, No. 51.

26 avril

LIGNE DES PAQUEBOTS [illegible]

Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs auront lieu comme suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine [illegible].

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
[illegible] avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, capitaine STODDARD.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont [illegible] de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS *POUR NEW-YORK.*

Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire **ILLINOIS**, capitaine B. WATERMAN, devant partir le 8 mai.

Le navire [illegible], capitain T. B[illegible], devant partir le 22 mai.

Le navire **TENNESSEE**, capitaine G. FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire **ALABAMA**, capitaine GARDNER, devant partir le 22 juin.

Le navire **KENTUCKY**, capitaine E. S. DEPEW, devant partir le 6 juillet.

Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. G. HEWES, rue du Camp, no. 9.

7 avril

$20 DE RECOMPENSE.

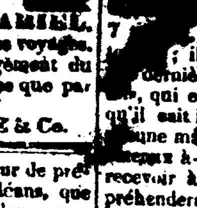

Parti marron de l'habitation de Samuel M'Cutcheon, près de l'Eglise-Rouge, dans la nuit du 5 du courant, un nègre nommé LINN, LEONARD ou LONDON, charpentier, âgé de 30 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 [illegible], de grosseur moyenne, teint clair, cheveux [illegible]; il a été amené de la Caroline du Nord l'an dernière, par M. James B. Diggs; c'est un [illegible] qui essaiera de se faire passer pour libre, parce qu'il sait lire et écrire. On ne se rappelle pas qu'il ait aucune marque particulière. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur, et autres, sont prévenus de ne pas recevoir à leur bord le dit esclave. Quiconque l'appréhendera et le conduira à la geole recevra la récompense ci-dessus, et obtiendra en outre une compensation raisonnable pour les frais qu'aurait nécessités son arrestation. S'adresser à MM. W. et J. Montgomery, à la N. Orléans. 1 mars—3m,1pa.

PROFESSEUR D'ANGLAIS ET DE LANGUES ANCIENNES.

Rue Royale, No. 190, entre Orléans et St.-Pierre.

J. A. FRYER, ayant enseigné les langues, et ce qui tient à une éducation soignée, dans des institutions distinguées en Angleterre et dans les Etats-Unis, a l'honneur d'annoncer au public qu'il tient des classes chez lui et qu'il donne des leçons dans les familles et dans les pensions. 11 avril—12

A VENDRE par le soussigné, Bretagnes françaises larges et étroites, ayant droit au *drawback*; vin rouge de Médoc en barriques, de l'année 1827; idem en caisses de 12 bouteilles, de *Las Casas*, Leoville, et St. Julien (Médoc) de 1827; Bouchons pour bouteilles, en sac d'un millier et cinq-cents; Vin rouge en caisses de 12 bouteilles, Gruau-Larose; Liqueurs fines aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles; Vin blanc en tierçons; Chaudières à sucre assorties, et Gueules de fourneaux; un Moulin complet pour sucrerie.

11 avril J. B. LABATUT.

HUILE DE BALEINE.—30 futailles Huile et 100 caisses Blanc de Baleine, de qualité supérieure, en débarquement du navire Majestic, de Boston, à vendre par STETSON & AVERY.

22 mars

A VENDRE—En débarquement du brick les Trois Sœurs, 4 caisses SANGSUES choisies, de première qualité, à vendre à la pharmacie du soussigné, au coin des rues Royale et St.-Pierre.

23 mars FORESTIER.

CALLIGRAPHIE.

SYSTEME CASTÉRIEN.

MR. DOLBEAR engage les Messieurs et les Dames de la Nouvelle-Orléans, à venir visiter son établissement, encoignure des rues de Chartres et Conti, No. 92, afin de voir les progrès rapides qu'ont faits les personnes depuis l'âge de 8 jusqu'à 45 ans qui ont pris des leçons de lui.

N. B. La méthode qu'on emploie pour montrer aux [illegible] leur donne une *écriture nette, expédiée et fashionable*. Elles peuvent aller prendre leurs leçons à son établissement, ou les recevoir chez elles.

Les classes sont distribuées pour le jour et le soir, de manière à faciliter toutes les personnes qui désirent profiter de l'occasion.

Cette semaine, il commencera de nouvelles classes.

M. D. réfère le public aux personnes dont les noms suivent qui ont visité son établissement. Son Exc. le gouverneur *Roman*; *D. Prieur*, maire de la ville; Rév. évêque *L. D. Nerkc.*, Rév. *T. Clap*, Rév. *J. Mons*, *L. C. Duncan*, *J. A. Maybin*, *A. Grailhe*, *J. W. Egnew*. Rév. Mr. *Nash*. 9 avril—15,3pa.

VINS, &c.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages du Hâvre, et offrent à vendre,

190 caisses Bourgogne mousseux, de qualité supérieure, et maintenant préférée au Champagne, en Europe; 50 paniers Champagne; 4 balles Toile à chemises, 4-4 [illegible]; Balles Bretagne superfine.

De plus, Vin de Madère de choix, importé directement de Madère.

[illegible] avril A. QUERTIER & BOUTIN.

AZUCAR.—[illegible] boucauts de vente par

24 abril YORKE, MACALESTER & Co.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 4 mai 1832, j'exposerai en vente, au domicile de feu Henry Hugon, *alias* Jean Bart, h. de c. L. rue Bourgogne, entre les rues Dumaine et St.-Philippe, à 4 heures de l'après-midi, les effets mobiliers délaissés par le défunt.

Conditions, comptant. Par ordre de la cour,

24 avril MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Wm. Blunt,

KITTY, mulatresse, agée d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Conditions—6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Par ordre de la cour.

24 avril MARTIN BLACHE, Régister.

L'acte de vente sera passé par devant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi 8 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Marie Louise Encalada, veuve Charles Pelleteau, les ESCLAVES et PROPRIETES ci-après, savoir:

1. Rose, négresse africaine, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse et un peu cuisinière: 2. Louise, négresse créole, âgée d'environ 18 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison; 3. Dominique, alias Risquetout, nègre, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ.

4. La moitié indivise d'une terre située dans la première île de Barataria, dans la paroisse de Jefferson, à environ huit lieues de la ville de la Nouvelle Orléans, faisant face au Bayou Barataria ou rivière Oucha:—la dite terre est à partir de la pointe du Bayou aux [illegible], et s'étend jusqu'à une coulée qui forme la limite inférieure, cette terre ensemble les bâtisses érigées sur la partie occupée par les héritiers Pelleteau, mesure environ 24 arpens de face au Bayou Barataria ou rivière Ouacha, sur 40 arpens de profondeur, mais on n'en garantit pas la mesure—elle sera vendue telle qu'elle se poursuit et comporte, c'est à dire, bornée en face par le Bayou Barataria ou rivière Ouacha, à droite par le Bayou aux Oies, et à gauche par la coulée dont il est ci-dessus fait mention. Plus, 6 têtes de bêtes à cornes, et une grande Pirogue.

Conditions—Les esclaves 1-3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit; la terre située au Barataria à 6 et 12 mois de credit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les bestiaux et la Pirogue, payables comptant.

Par ordre de la cour,

6 avril MARTIN BLACHE, Régister.

Les actes de vente seront passés par devant H. Pedesclaux, not. public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Le Mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à midi, pour le compte de la succession de feu Vincent Pidoux; 1°. Une négresse nommée PAULINE, âgée de 62 ans, domestique de maison et marchande; 2°. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Casacalvo et Grands Hommes, ayant 40 pieds de face sur 154 de profondeur, avec les edifices qui sont dessus; 3°. Un lot de terre situé dans le même faubourg, attenant au précédent, ayant 17 pieds de face sur 154 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent; 4°. Un lot de terre situé rue des Grandshommes, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant [illegible] pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions; l'esclave, payable un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, les propriétés foncières, un cinquième comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs.

16 avril.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—vendredi, 18 mai 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu James Pitot, les esclaves et la propriété ci après, savoir: JOHN, nègre américain depuis son enfance dans le pays, excellent domestique de maison et propre à tout, un peu enclin à l'ivrognerie; PAULINE, négresse Hibo, âgée de 45 ans, un peu blanchisseuse, un peu domestique, avec sa fille ADELE, négritte âgée de 7 ans; HENRIETTE, négresse âgée d'environ 21 ans, un peu couturière et domestique de maison, avec ses deux enfants, ANGELINA, âgée de 3 ans et demi, et JEAN, âgé de 3 semaines; LUCILE, griffe américaine depuis long-temps dans le pays, âgée d'environ 28 ans, excellente cuisinière et un peu blanchisseuse; depuis environ 15 mois la dite Lucile, à la connaissance de ses maîtres, s'est dérangée 5 fois; NANCY, fille de Lucille, âgée de 13 ans, aimant à s'absenter.

Un Terrain, situé à l'encoignure des rues Bourbon et de l'Hôpital, ayant 59 pieds de face à la rue Bourbon et 89 pieds de face à la rue de l'Hôpital avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: les esclaves à 6 mois de crédit et la propriété foncière à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.

13 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi 4 Mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Valery Nicholas, une négresse nommée ADELAIDE, âgée d'environ 45 ans, cuisinière et bon sujet, maladive.

Conditions, 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

2 avril MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 24 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Clara Louise Boisdoré, une mulâtresse nommée SUZANNE, âgée d'environ 16 ans un peu cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions; 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Féraud, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 19 avril.

RUE DU CANAL.—NO. 45.

MM. GEYER & CHAPMAN continuent à enseigner l'écriture dans le plus bref délai. Leur méthode est le résultat d'une expérience de plusieurs années dans l'enseignement de cet art utile; elle comprend tous les mouvemens enseignés par Carstair, et, sous le rapport du goût et du genre, beaucoup de choses qui ne se trouvent pas dans cet auteur. Il y a tous les jours des classes pour les messieurs et les dames.

Heures de leçons pour les hommes, à 6½ heures du matin et de 4 à [illegible] heures du soir. Pour les dames, de midi à 3 heures; celles qui le préféreraient peuvent prendre des leçons chez elles. De nombreux spécimens du travail de ceux qui ont déjà pris des leçons, sont exposés à leur académie, où les dames et les messieurs sont invités à venir les visiter. 5 avril.

A LOUER A L'ANNÉE.

CET établissement commode et spacieux, situé à l'encoignure des rues Gravier et Tchoupitoulas, occupé comme maison de pension, faisant face à la rue Tchoupitoulas, audessus du magasin de MM. M'Leod & Campbell. Les bâtisses dans le fond sont spacieuses, et il y a une citerne et un pompe dans la cour. Aussi, un magasin ou comptoir, no. 30, rue des Magasins, et un autre no. 22, rue Gravier. S'adresser à SAML. P. MORGAN & CO.

4 av Rue du Camp, No. 43, au premier.

50 boucauts SUCRE, en débarquement du bateau-à-vapeur Vermillon, à vendre par DUCROS & MORPHY.

20 avril

CAFE' de la Havane, à vendre sur la levée, par J. MAGER.

17 avril

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Londres, à vendre par A. QUERTIER & BOUTIN.

20 avril

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon. Chas. Maurian, juge.—No. 6284.—*W. F. Courtnay contre les créanciers de Bryden & Courtnay et de W. F. Courtnay.*—Sur enregistrement et lecture de la pétition supplementaire dans cette affaire, et sur motion de M. John Macready, avocat du débiteur insolvable, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du demandeur ait lieu en l'étude de M. C. Pollock, notaire public, Lundi, 14 du mois de Mai prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du demandeur, et de plus, que M. C. Roselius, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour.

Bureau du Greffier, 12 avril 1832.

FREDERIC BUISSON,

13 avril—16,2pa Député Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge. 28 avril 1832.—*F. Victoria contre ses créanciers.*—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la scédule, dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en pleine cour, le samedi 12 mai, afin d'y déduire les raisons pour lesquelles ledit pétitionnaire, débiteur insolvable, maintenant en prison, ne serait pas déchargé; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour.

30 avril—3 1t4j F. BUISSON, Dép. Greffier

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE Bataillon prendra les armes dimanche prochain, 6 mai, à 5 heures et demie du matin, pour un exercice à feu. Pantalon blanc et habit bleu.

30 avril Par ordre, U. DUREL, Adj.

GARDES D'ORLÉANS, ATTENTION !!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, à 8 heures du matin, et s'assemblera au lieu ordinaire. Equipement complet, veste bleue, pantalon blanc.

Par ordre du capitaine,

30 avril JN. BOZANT, sergent-maj.

AVIS

Aux amateurs de Harpe.

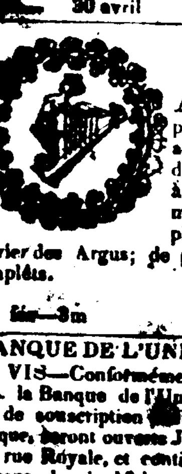

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou moucheté et à soupape, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complets. LEPAGE.

Professeur de musique,

4 fév—3m rue Ste. Anne, No. 121.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

AVIS—Conformément à l'acte d'incorporation de la Banque de l'Union de la Louisiane, les registres de souscription pour former le capital de la dite Banque, seront ouverts Jeudi 26 Avril courant, au No. 83, rue Royale, et continueront à l'être tous les jours suivans, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après midi, pendant cinq mois, sous la surveillance de

S. W. OAKEY,
M. MORGAN,
D. BOULIGNY,
M. DURALDE,
E. J. FORSTALL,

Commissaires nommés par le Gouverneur et le Sénat.

SECTIONS DU BILL:

SECT. 4. *Il est de plus décrété, &c.* Que pour être admis à souscrire, il faut être citoyen de cet état et propriétaire de biens-fonds y situés, et que les actions de la dite Banque ne pourront être transférées qu'à des citoyens de cet Etat, propriétaires de biens fonds; mais à l'expiration de quatre ans elles pourront être transférées à tous propriétaires de biens-fonds dans cet état, soit citoyen ou non. Et il est bien entendu, que pour la garantie du capital de la dite Banque et des intérêts, il sera fourni pour quatre millions de piastres d'hypothèques sur des propriétés situées dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses faubourgs; et que les quatre autres millions seront assurés par des hypothèques sur des biens-fonds situés hors des limites de la dite ville et de ses faubourgs.

SECT. 8. *Il est de plus décrété, &c.* Que pour assurer le paiement du capital et des intérêts desdites obligations, les souscripteurs seront tenus de fournir des hypothèques à la satisfaction de la direction sur des propriétés d'une valeur au moins égale dans tous les cas au montant de leurs actions respectives, lesquelles hypothèques pourront porter sur des terres en état de culture et des esclaves, sur des terrains avec maisons et autres édifices produisant des fruits, que lesdites hypothèques pourront aussi reposer sur des terres en friches, mais susceptibles de culture, sur des terrains vacans, pourvu que pas plus du cinquième des actions de tout actionaire, ne puisse être garanti par hypothèque sur des terres incultes ne faisant partie d'aucune habitation, et sur des terrains vacans dans la ville de la Nouvelle Orléans et ses faubourgs; qu'aucune hypothèque sur des esclaves seulement ne pourra être acceptée que quand une hypothèque sera offerte sur une terre et des esclaves; la valeur de la terre devra être des deux tiers au moins des actions pour lesquelles l'hypothèque devra être donnée; que les maisons et autres édifices hypothèqués à la Banque devront toujours être assurés contre les risque de feu, et les polices d'assurances transférés à la dite institution, mais il ne sera pas nécessaire de faire assurer les édifices dependants d'habitations; qu'aucune hypothèque ne sera acceptée sur une maison en briques ou autre édifice pour plus de la moitié de sa valeur, et sur une maison en bois pour plus du quart de sa valeur; que nul ne sera admis à souscrire avant d'avoir remis entre les mains des commissaires un acte de vente par acte public, concessions ou certificats de confirmation des commissaires de terres des Etats Unis, partages, ventes, ordonnés par une cour de justice, légalement vérifiés ou telle autre preuve de son droit de propriété à celle offerte en garantie à la Banque, qui sera jugée satisfaisante par les dits commissaires ou directeurs; que des propriétés déjà hypothéquées pourront être reçues en garantie, pourvu que la direction déduise d'abord de la valeur totale des dites propriétés le double au moins du montant des dites hypothèques, et n'accordera ensuite d'actions que sur l'excédent de valeur après cette déduction; bien entendu, toute fois, que l'hypothèque existante sur la dite propriété n'empêchera pas la direction de la dite Banque de la recevoir comme garantie du capital, lorsque la somme qui devra être prêtée sera employée à éteindre la dite hypothèque. 6 avril.

JAMBONS.—35 boucauts Jambons de Cincinnati sous enveloppe, d'une qualité supérieure, maintenant en débarquement, à vendre par

24 avril STETSON & AVERY.

CAFÉ.—250 sacs de première qualité, de la Havane, et 310 do. do. de Rio, récemment reçus et à vendre par HARRISON, BROWN & Co.

7 avril rue Royale, No. 117

SUCRE & MELASSE.—140 boucauts Sucre, et 13,000 gallons Melasse, sur une habitation de la côte, à vendre par

25 avril TOURNE & BECKWITH.

MME. FANNI PRYER, vient de recevoir de France par le Cyrus Butler, un assortiment de Mousselines imprimées, des Chapeaux de printemps, idem en pailles, Fantaisies, Fichus, Echarpes, Schalls, Peignes, Gants et autres articles de goût. 25 avril

HUILE DE BALEINE.—20 caisses bonne Huile de Baleine, faite en automne, à vendre à bon marché pour clôre un envoi.

F. P. DUCONGÉ.

20 avril encoignure Chartres et Conti

J. R. PUTNAM, DENTISTE, *rue du Canal, No. 27,*

DE retour à la Nouvelle-Orléans, continuera sa profession jusqu'au 1er. juillet. On le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 de l'après-midi. 18 avril—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 5 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, sept beaux ESCLAVES, savoir: Solomon, américain, de 40 ans, charpentier, forgeron, scieur et équarrisseur: il est bon nègre de champs, et domestique de confiance; et est dans le pays depuis 20 ans dans le pays: Chloé, de 35 ans, américaine, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, depuis quelques temps dans le pays; Julian, 35 ans, africaine, depuis 5 ans dans le pays, elle travaille aux champs, avec son enfant, Siloam, de 10 ans, très intelligent; Cécile, sa sœur, de 16 ans, élevée dans le pays, sujet de prix; et Lucy-Ann, de 23 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et couturière. Ces esclaves sont bien garantis.

Conditions: 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente seront passés en l'etude de Wm. Christy aux frais des acquéreurs. 2 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu samedi, 5 mai, à midi, à la Bourse, les esclaves suivants, savoir: JEFFERSON, de 21 ans, excellent cocher et bon domestique de service, pleinement garanti; NICOLAS, de 16 ans, depuis plus de deux ans dans le pays, parlant anglais et français; bon domestique, garanti; MILLY, de [illegible] ans, négresse des champs, et son enfant de 5 ans et demi. Les titres seulement de ces derniers sont garantis.

Conditions: 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 2 mai.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 5 mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, *SOIXANTE-ONZE TERRAINS*, situés à Elkinsburgh, sur les bords du lac Pontchartrain, et presque limitrophes au site du fort St. Jean, d'un côté, et à l'entrée du nouveau canal, de l'autre. Ils mesurent chacun de 50 à 60 pieds de face, et ont différentes profondeurs, quelques-uns ayant jusqu'à 270 pieds, comme on le verra plus amplement sur le plan déposé à la Bourse. 47 de ces terrains font face au lac, et seront vendus avec le droit à l'acquéreur de s'approprier de toute la terre qui pourra s'accumuler en face. Leur position les rend propres à la culture de jardins et à établir des maisons de plaisance, ces terrains étant placés dans un des lieux les plus salubres de l'Etat; le lac fournit en tout temps du poisson de toute espèce.

Conditions: un quart comptant, et le reste à un an, en billets sans endossements, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 30 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LE samedi 5 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse, l'esclave SAMPSON, âgé de 31 ans, ayant été employé dans un des bâteaux de remorque depuis 20 mois; il est parfaitement acclimaté et garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm. Boswell, not. pub. aux frais de l'acquéreur 28 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 5 mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, une mulâtresse de 19 ans, depuis quelques temps dans le pays; elle est bonne blanchisseuse, repasseuse, excellente domestique, et un peu cuisinière; on la vend garantie. Payable à 6 mois, en billet endossé, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm. Boswell, aux frais des acquéreurs. 27 avril

PAR F. DUTILLET.—(*Par correction.*)

PAR ordre de la Cour des Preuves de la paroisse St-Bernard, il sera vendu vendredi 4 mai prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, 6 ESCLAVES, provenant de la succession de feu Jean Balthazar Eaoul Livaudais; savoir:

Adam, nègre américain, depuis 10 ans dans le pays, charretier et nègre de champ, âgé de 18 ans; Henriette, négresse créole, âgée de 18 ans, domestique, et son enfant âgée de 2 ans, nommée Estelle; Manette, négresse créole, âgée de 16 ans, domestique; Thérèse, négresse créole, âgée de 12 ans, domestique.

Conditions: ⅓ comptant, et le reste à un an du jour de la vente, moyennant billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; la vente sera passée par M. Janin, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 avril—1 3 avril—4.1ps.

PAR ISAAC L. M'COY.

Bernard Lejeune vs. ses créanciers. COUR de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans. En vertu d'un ordre de l'hon. Chs. Maurian, juge de la Cour de Paroisse, il sera vendu mercredi, 30 mai, à midi, à la Bourse, un Terrain de valeur, situé dans le fond du faubourg La Fayette, paroisse Jefferson, désigné par le No. 25, sur le plan original dressé par Jos. Pilié, voyer, et déposé en l'étude de C. Pollock. Ce terrain a 300 pieds de face à la rue Jackson, et s'étend en profondeur jusqu'à la ligne de la propriété de Mme. Livaudais, où il mesure 300 pieds 9 pouces; il est borné au-dessus par le terrain No. 24, où il mesure 231 pds 3 lignes, et au-dessous par le terrain No. 26, où il a 209 pds 5 pouces, le tout mesure française.

Conditions à la vente. 23 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 14 mai prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, par ordre du syndic des biens de B. F. West, les ESCLAVES suivans, savoir: Cyrus, âgé d'environ 30 ans, bon cocher, depuis 18 mois en cette ville; Stephen, âgé d'environ 26 ans, bon domestique de maison; il a une hernie; cet esclave est acclimaté; Charlotte, sa femme, âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison; elle est garantie contre les maladies et vices prévus par la loi. Conditions: comptant. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Boswell, aux frais des acquéreurs. 13 avril

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi, 21 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville, la propriété suivante, dépendant de la succession de feu Antonio Silva dit Gonzalez; un LOT de terre situé en cette ville, rue St.-Philippe, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant trente pieds de face à la première rue sur cent-cinquante pieds de profondeur, ensemble les édifices qui s'y trouvent.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois, de crédit, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par M. Octave de Armas, not. pub.

19 avril—6

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, le samedi 5 mai prochain, à midi à la bourse de Hewlett, UN TERRAIN, avec une maison et ses dépendances, situé au faubourg Ste. Marie, faisant l'encoignure des rues Gravier et Philippa, ayant 44 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier 108 pieds 4 pouces de face à la rue Philippa, 26 pieds 8 pouces sur le derrière, et 102 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Gravier, le tout mesure française.

Conditions: payable à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque. 19 avril

HYDROCONION

OU BAIN EN PLUIE.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public de cette ville qu'il vient de faire l'ouverture de son établissement, rue Bourbon, entre Ste.-Anne et Dumaine, où l'on pourra prendre également des *Bains de vapeur*, des *Bains sulfureux* et des *Bains aromatiques*. L'entrée pour les bains est par la porte de la cour.

9 avril—3m GICQUEL.

TOILE et Cordes d'emballage.—80 pièces bonne Toile du Kentucky, et 191 rouleaux Cordes, en débarquement, à vendre par FOSTER & HUTTON, rue du Canal, No. 77.

20 avril

NOUVEAUX HABILLEMENTS!!

WM. C. NORRIS & Co. viennent de recevoir, par le Robert Morris, un nouvel assortiment d'habillements d'été d'une grande variété, pour hommes. Aussi, des habillements d'enfants. 18 avril

TRAITES sur New-York, à vendre par

18 avril W. G. HEWES.

SUCRE.—41 boucauts beau Sucre des Attakapas, récemment reçus, à vendre par

28 avril FOSTER & HUTTON, rue du Canal

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par

30 mars J. MAGER.